

Strasbourg, le 24 août 2021

Tél. 03 88 45 92 26
Mél : ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale

65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

à

Références : n°2021/JBL/MJK

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs
des écoles du Bas-Rhin
s/c de Mesdames les Inspectrices et de
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Organisation de la continuité pédagogique au cours de l'année scolaire 2021/2022 dans le 1er degré

P.J. : Fiches continuité pédagogique du directeur d'école

Le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires a été défini pour la rentrée scolaire 2021-2022. Il entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles, selon 4 niveaux possibles ([cf cadre sanitaire – juillet 2021](#)).

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles, ce qui nécessite la mise en œuvre du Plan de continuité pédagogique. En effet, l'objectif primordial est d'assurer la poursuite régulière des apprentissages pour tous les élèves dans tous les domaines, notamment les enseignements fondamentaux.

Pour ce faire, on peut prendre appui sur l'expérience acquise l'année scolaire dernière, car il s'agit de préparer et de formaliser un plan de continuité pédagogique en amont des éventuelles fermetures temporaires des classes de l'école. Par ailleurs, le plan de continuité intégrera la question des élèves « cas contact » qui pourraient se trouver mis à distance.

Ce plan prend en compte l'enseignement entièrement à distance qu'il est nécessaire de mettre en œuvre dans ses dimensions matérielle, numérique et pédagogique.

Je vous rends donc attentif, à quelques jours de la rentrée scolaire, aux documents et instructions mises en ligne sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique> et surtout aux fiches « Continuité pédagogique » du directeur d'école, jointes à ce présent courrier, pour que la question « Comment maintenir une relation pédagogique à distance » soit au cœur de la réflexion collective de votre école dès la pré-rentrée.

En effet, c'est l'équipe pédagogique qui retiendra l'organisation la mieux adaptée au contexte de la classe concernée et de l'école. L'anticipation du passage en enseignement à distance limitera la dégradation des conditions d'apprentissage et garantira pour votre équipe, le cas échéant, une transition maîtrisée lors du changement éventuel d'organisation.

Le temps que vous allez consacrer à la constitution de ce plan de continuité est donc un temps éminemment pédagogique. Vous pourrez donc être accompagné autant que de nécessaire par les équipes de circonscription et les conseillers ou chargés de mission dans le domaine du numérique.

Je vous recommande notamment de préparer avec les élèves pendant les quinze premiers jours le passage éventuel à un enseignement à distance.

N'hésitez pas à faire remonter à votre IEN toute difficulté rencontrée dans cette mise en œuvre.

Le Directeur académique


Jean-Pierre GENEVIEVE